

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis, JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS:

Un an, Saumur. 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c. Six mois, — 10 — 13 » Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste. 9 — 04 — Omnibus. 2 — 08 — soir, Omnibus. 4 — 13 — Express. 7 — 11 — Omnibus. Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit). 7 — 55 — Omnibus-Mixte. 9 — 50 — Express. 11 — 56 — Omnibus-Mixte. 5 — 47 — soir, Omnibus. 9 — 59 — Poste.

PRIX DES INSERTIONS:

Dans les annonces 20 c. la ligne. Dans les réclames 30 — Dans les faits divers 50 — Dans toute autre partie du journal 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>e</sup>, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

M. de Bismark a fait le 2 juin, à la Chambre des députés la déclaration suivante qui indique des résolutions assez fermement arrêtées pour se passer de commentaires.

Voici comment le télégraphe analyse les paroles du ministre :

« Nos demandes n'ont d'autre but que de mettre l'Allemagne en état de combattre sur mer et d'obtenir des garanties contre la nécessité de faire un autre assaut de Düppel.

« Les conditions sont modérées. Tant qu'aucun des prétendants ne présentera pas de meilleurs titres que les nôtres à la possession des duchés, je ne vois pas qui pourrait nous contester cette possession. Le duc de Sleswig-Holstein, ce sont les souverains de la Prusse et de l'Autriche. Ils veulent convoquer les États de ces duchés. Nous ne forcerons pas la main à ceux-ci ; mais nous ne leur permettrons pas de nous la forcer à nous-mêmes. Si une entente ne peut être obtenue, aucune action isolée ne nous fera sortir des duchés. Si vous doutez de notre droit, faites dépendre le vote du crédit demandé, du fait de l'acquisition du port de Kiel. Dites alors : « Pas de Kiel, pas d'argent. »

M. de Bismark a pris de nouveau la parole, pour réfuter l'accusation d'avoir négocié avec le Danemark en vue de la restitution du Sleswig septentrional. Il a dit que si la question des duchés n'était pas encore vidée, la faute en était aux déclarations dilatoires du duc d'Augustenbourg.

« Si les duchés acceptent nos conditions, a-t-il ajouté, il nous sera parfaitement indifférent qu'ils se donnent telle ou telle constitution.

Le projet de loi concernant la marine a été rejeté par la Chambre à une grande majorité.

Ainsi, rien ne désarme l'opposition de la Chambre, et si brillants que soient les avantages que M. de Bismark lui fait entrevoir, elle demeure inflexible.

C'est maintenant de Florence que nous recevons nos informations sur les actes de la politique italienne. Il y a eu, dans la nouvelle capitale, le 30 mai, un conseil des ministres dans lequel auraient été arrêtées les dernières instructions relatives à la mission de M. Vegezzi, qui doit être en ce moment arrivé à Rome. On assure qu'aussitôt que les préliminaires de l'arrangement auront été signés, le Parlement italien sera dissous et le roi Victor-Emmanuel adressera un manifeste à la nation pour lui exposer les principes dont s'inspire son gouvernement. C'est sous l'impression de ce manifeste que se réuniraient les collèges électoraux.

Le commissaire impérial mexicain, dont les dépêches ont signalé l'arrivée à New-York, est M. Luis de Arrojo.

Quelques journaux de New-York avaient fait grand bruit de prétendues négociations ouvertes entre le souverain du Mexique et le général confédéré Kirby-Smith, qui commande encore les débris des troupes du Sud au Texas.

L'envoyé mexicain a opposé à cette nou-

velle le démenti le plus formel, disant, avec raison, qu'elle ne pouvait avoir été inventée que par ceux qui avaient intérêt à favoriser les entreprises des filibustiers en excitant les susceptibilités du peuple américain.

Une note qui nous fut communiquée avant-hier démentait le bruit du départ du général Bourbaki pour le Mexique, où il devait, disait-on, succéder au maréchal Bazaine. Mais si le général Bourbaki ne part pas, quelques régiments destinés à renforcer notre corps expéditionnaire ne tarderaient pas à partir, s'il fallait en croire la correspondance de l'Indépendance belge. Voici en quels termes elle annonce l'envoi des renforts :

« Il n'y a plus d'indiscrétion à rapporter les bruits d'après lesquels quelques régiments seraient déjà désignés pour aller au Mexique ; ce serait vraisemblablement en disant le contraire que l'on dénaturerait les intentions du gouvernement, qui doit énergiquement venir en aide à l'empire mexicain, sous peine de le voir s'écrouler. On ajoute que les soldats en congé (des susdits régiments) ont été invités à rejoindre le plus vite possible leur drapeau, et que le ministre de la marine se préoccupe déjà de tenir prêts les transports nécessaires. »

L'Indépendance est bien affirmative, comme on le voit. Espérons cependant que le Constitutionnel se dira autorisé à lui donner un démenti.

L'Indépendance belge publie une lettre émouvante qui donne de nouveaux détails sur le combat de Tacamburo, et réduit à des pro-

portions moins déplorables le fait de guerre dont le corps belge qui occupait cette petite ville a été victime.

Pazenaro, le 20 avril 1865.

Monsieur l'inspecteur général,

Le dernier paquebot français doit avoir apporté en Europe des bruits sinistres au sujet d'un désastre arrivé à quatre de nos compagnies de voltigeurs. Ces nouvelles vagues, grossies et commentées, doivent avoir jeté le plus grand trouble dans beaucoup de familles. Je viens vous donner une relation exacte et suivie des faits.

Il n'est malheureusement que trop vrai que quatre compagnies de voltigeurs sont tombées au pouvoir de l'ennemi de la manière la plus complète, la plus désastreuse.

A peine arrivés à Morelia, nous opérions autour de cette place, divisés en trois colonnes sous les ordres du colonel français de Potier, du 81<sup>e</sup> de ligne : une colonne française, une première colonne belge, commandée par le lieutenant-colonel Vandersmissen, et une deuxième colonne belge commandée par le major Tydgadt ; les deux premières colonnes opéraient dans le nord de Morelia, celle du major Tydgadt dans le sud.

Un corps ennemi de 3,000 hommes environ tenait campagne. Nous devions l'englober, le forcer à se battre, en le mettant entre trois feux. Mais l'ennemi échappe aux deux premières colonnes, et, pendant que celles-ci rentrent à Morelia (10 avril, il va tomber sur la troisième qui tenait encore campagne à 22 lieues de Morelia, à Tacamburo. Quelques cavaliers, seuls échappés au désastre commun,

FEUILLETON.

14

LE PARRAIN ET LE FILLEUL.

NOUVELLE MARITIME.

(Suite.)

Les hommes du Bordelais se précipitent sur les cordes ; quelques passagers les secondent ; les voiles sont masquées, les mâts craquent, on croit que tout va se briser.

Le lieutenant, furieux, menace Va-de-Bon-Cœur, qui, postant un camarade à la barre, ne perd pas son temps à boxer, jette l'officier dans sa propre chaloupe et lui dit en méchant anglais :

— Allez repêcher le reste de votre monde !... Je réponds du navire !

Le procédé, quoique brutal, avait du bon. Les matelots anglais, à peu près dégrisés, arment les avirons, et leur lieutenant a au moins la sagesse de porter secours aux gens à la mer.

Le navire cependant s'est dégagé par un effort violent de la mâture, il s'arrache au lit d'écueils et recule à souhait. Enfin, maître Va-de-Bon-Cœur, après être porté à distance convenable, met en panne. La chaloupe, montée par le lieutenant, ramène

bientôt tout le monde. Les voiles sont orientées de nouveau ; le bâtiment file en bonne route pour le mouillage.

Va-de-Bon-Cœur a eu soin de faire garnir les pompes et d'y placer les passagers, car ce n'est pas impunément que le navire s'est frotté aux récifs : il importe de combattre une voie d'eau, qui fait des progrès rapides. — L'ancre tombe :

— A moi, les amis ! commande le maître du Bordelais, notre pêche est finie. En route !

L'équipage français redescend dans la chaloupe et déborde, tandis que Va-de-Bon-Cœur dit au lieutenant :

— Faites pomper ! je vas réclamer à terre du secours pour vous, Farewell, la compagnie !

On se rend en droite ligne à l'établissement de Port-Royal, d'où partent bientôt de nombreux canots de service, chargés de marins et conduisant à bord des officiers de santé qui donneront au capitaine blessé, à l'armateur propriétaire lord Myne, à sa famille et à divers autres passagers, tous les soins que réclamait leur état.

Alors, dans un cabaret voisin du carénage de Kingstown, Va-de-Bon-Cœur et ses vaillants compagnons terminaient gaiement la veillée, riaient de

leur drôle de pêche et chantaient le vieux pilote qui

... A sauvé du naufrage, Par temps de perdition, Cent voiles de tout tonnage Et de toute nation.

Au point du jour, avec la brise de terre, le Bordelais appareilla pour la Havane.

XV. — LORD MYNE.

Maître Barbejean, né Yves Guillou, assis dans son fauteuil d'invalides, fumait sa vieille pipe en regardant tomber la pluie fouettée par le vent du sud-ouest. Il venait d'achever le grément du modèle de la Merveilleuse, corvette-aviso qu'il avait montée autrefois ; le dernier des derniers fils était attaché avec un art patient ; flammes, pavillons et girouettes, chaloupe, canots légers taillés dans des noyaux d'abricot, petits canons peints, cirés et dorés, roue du gouvernail en ivoire, habitacles en miniature, tout était parfaitement à son poste, depuis la figurine de l'extrême-avant jusqu'à la bouée suspendue à l'extrême-arrière. L'artiste se reposait et méditait avec satisfaction sur ses navigations passées.

Il entendit frapper à la porte de sa cellule, car il n'occupait point un simple lit dans une salle commune. Les administrateurs de l'hospice avaient

voulu qu'il eût une chambre parfaitement installée, où l'on remarquait maintenant toute une escadrille de modèles posés sur des chantiers peints en vert-bouteille. Aux murs était accrochée une belle collection de chapeaux de paille tressés par le vieux maître. Sur le rebord de la fenêtre on pouvait admirer, dans une caisse, un parterre de fleurs soignées avec une attentive prédilection. Au milieu de la chambre pendait une cage pleine de serins apprivoisés, d'une propreté ultra-maritime et manœuvrant au moyen d'un double jeu de poulies. Au-dessus du lit et du bédouin en coquillages surmonté d'un crucifix, on voyait un trophée naval, dont un sifflet de manœuvre entouré de décorations, croix et médailles de sauvetage, occupait le centre. Les images de Notre-Dame de Recouvrance, l'étoile de la mer, de sainte Anne, saint Yves, saint Elme et saint Nicolas, les portraits de Jean Bart, Duguay-Trouin, Surcouf et Duperré, complétaient la décoration de l'étrénel domicile, où les moindres objets étaient arrimés, accorés, grésés, parés et rangés avec un ordre parfait, une symétrie méthodique, un goût marin qui ne manquait pas de coquetterie.

Le visiteur qui pénétra dans la chambrette, personnage aristocratique, qu'au premier coup-d'œil

nous en apportent la nouvelle dans la nuit du 11 au 12 avril.

A l'aube du jour (11 avril) les quatre compagnies, campées sur la place de Tacamburo, et fortes de 250 hommes au plus, avec 50 cavaliers et un seul canon, se trouvent assaillies par des ennemis dix fois plus forts, avec 600 cavaliers et quatre pièces de canon sous les ordres des généraux dissidents Ortega, Regules et Pueblita. Toutes les rues et issues de la Grande-Place regorgent d'ennemis; deux canons vomissent la mitraille d'un cerro voisin, deux autres sont amenés sur la place.

Nos voltigeurs soutiennent bravement le choc, mais sont bientôt refoulés dans l'église et le réduit adossé à elle. Pendant plus de quatre heures ils font une résistance opiniâtre; ils exécutent trois sorties, balayent trois fois la place et sont trois fois refoulés. Le capitaine Eugène Delanoy est frappé au front, à la tête de sa compagnie. Le major Tydgadt a le coude fracturé d'une balle, et un éclat d'obus le frappe à l'épaule.

Le capitaine adjudant-major Chazal est frappé d'une balle au menton et a le cou traversé; deux balles lui ont déjà labouré les flancs; un coup de baïonnette au front l'achève.

Les lieutenants Palmar, Petit, Vandebusch tombent frappés de mort, ainsi que le sergent d'Autrebande.

La résistance n'en continue pas moins opiniâtre, on reste sourd aux sommations; un feu nourri et bien conduit part de toutes les issues de l'église transformée en fort, de la tour et du faible réduit, et recouvre la place de cadavres ennemis.

L'ennemi recule; on gagne un peu d'espoir, mais en un instant, on se trouve entouré de flammes, dans un brasier ardent: l'ennemi venait de mettre le feu aux baraques qui entouraient l'église; un canon chargé à mitraille est apporté à l'entrée de celle-ci. On se rendit à discrétion, les armes furent déposées et tout le monde fait prisonnier.

Mais le désastre n'était pas complet. Fait prisonnier avec les autres, le docteur Lejeune est élargi (on ne sait si la mesure était temporaire ou définitive), à la condition de donner des soins aux blessés des deux camps. Pendant qu'il vaquait à cette occupation avec tout le dévouement dont il était capable, le docteur Lejeune tombe frappé d'une balle au front; le coup fut porté, d'après les uns, par un soldat ivre; d'après les autres, par un officier ennemi.

Durant le combat, Lejeune avait montré le dévouement le plus énergique, constamment derrière les rangs, recueillant et donnant ses soins aux hommes qui tombaient. Sa fin malheureuse et tragique consterne tout le monde.

Aussitôt ces tristes nouvelles reçues, nous nous sommes mis en marche; en moins de

seize heures nous nous trouvions à quatre lieues de Tacamburo; mais des courriers arrivés de cette ville nous annoncèrent le départ des prisonniers par la route du Sud, et un ordre formel du colonel de Potier nous enjoignit de rétrograder et d'attendre l'armée française. Le reste du régiment échappa peut-être ainsi à une ruine complète.

Réunis à l'armée française, nous entrâmes à Tacamburo le 16. L'ennemi avait évacué la ville, emmenant tous ses prisonniers, à l'exception des plus forts blessés.

Nous y trouvâmes le major Tydgadt, qui mourut le même soir, de ses blessures et d'une complication du côté de la poitrine; le lieutenant Carlo, les deux cuisses traversées par une balle, sans que les fémurs eussent été atteints; le capitaine Deschremaker, le petit doigt et une partie de la main gauche enlevés par un coup de feu; puis neuf soldats blessés, dont un seulement sera estropié, s'il survit à sa blessure (genou traversé par une balle).

L'ennemi avait laissé six hommes valides pour soigner les blessés que nous avons trouvés dans de bonnes conditions de traitement, grâce au dévouement désintéressé d'un praticien mexicain, señor Francesco Hurtado. Confondus et enterrés avec les soldats mexicains, il devait être difficile de connaître le nombre exact de nos morts.

Quoi qu'il en soit, ce nombre doit être approximativement de 18. Les dissidents ont eu, d'après la déclaration du padre, environ 120 morts. Leurs blessés graves, dont deux officiers, que dans leur retraite ils avaient laissés à Tacamburo, étaient au nombre de 45, tous très-gravement atteints. J'en ferai plus tard l'objet d'une relation.

Inutile de vous dire que je ne me suis pas borné à une simple visite, je leur ai donné mes soins et partagé avec eux le vin apporté pour nos soldats.

Quelques soldats (cinq) qui avaient échappé nous ont rejoints dans la journée. Néanmoins le nombre des prisonniers est considérable, il doit être plus de 200.

Les officiers prisonniers sont: Le capitaine Gauchin, blessé au front d'une balle, et les lieutenants et sous-lieutenants Walton, Debiber, Fourdin, de Heck, Adam, et l'officier d'administration Jacobs.

Tous ont été dirigés dans le Sud, dans les terres chaudes; on parle de leur internement dans l'isla de Los Caballos, île sur la côte du Pacifique, dans le voisinage d'Acapulco.

Une grande difficulté, pour nous, c'est de savoir exactement lesquels sont morts et lesquels sont prisonniers, surtout parmi les soldats, nos morts n'ayant pas été enterrés par les nôtres.

.....  
Agrérez, etc.

D' VERCAMER.  
Médecin de régiment du corps belge.

l'invalide reconnu pour un Anglais, dit en très-bon français et presque sans accent britannique:

— C'est à monsieur Barbejean que j'ai l'honneur de parler?

— Oui, milord; mais pardon, excuse! j'ai du mal à me mater quand une fois je suis *amaré* à quatre dans mon fauteuil.

— Ne vous dérangez pas, monsieur Barbejean.

— Merci, milord. Vous pouvez d'ailleurs regarder l'ouvrage tout à votre aise. Sloup, cotre, brig, frégate, vaisseau, chaque navire a son équipement et son grément dans le vrai; on s'y connaît, milord. Sans me vanter, pas un ne vous fabriquerait ça mieux que moi. Je ne vends pas cher mes modèles, et, quoique vous soyez Anglais, vous ne payerez pas un *farthing* de plus que n'importe qui.

— Je n'en doute pas, monsieur Barbejean, reprit l'Anglais, après avoir examiné les chefs-d'œuvre du vieux maître.

— Nous sommes en temps de paix, ajoutait ce dernier. En temps de guerre, milord, j'ai haché, brûlé, saccagé des Anglais; les Anglais, en revanche, m'ont pris, mis aux pontons, fouetté jusqu'à me laisser pour mort. Très-bien! J'ai là une croix et des médailles pour avoir, en temps de naufrage,

sauvé des navires et des hommes de votre nation. L'Angleterre et moi nous sommes quittes.

— Ne serait-ce que pour avoir un souvenir d'un marin tel que vous, j'achèterais quelques-uns de vos charmants ouvrages. Ce n'est pourtant pas cela qui m'amène.

— Pardonnez-moi, milord! dit vivement le maître. J'ai manœuvré en conscrit, moi, un vieux de la cale. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir répété dans ma vie: « Parlons peu, nous parlerons bien! »

— Vos opinions sur la paix et la guerre, monsieur Barbejean, m'ont plu par leur franchise. L'ennemi acharné d'hier, devenant le sauveur dévoué de demain, m'a charmé, je vous le jure.

— Ces modèles sont mes joujoux, j'y mets mon amour-propre, voilà! Supposition donc que je n'aie rien dit. Au lieu d'ouvrir le bec, fallait tendre les oreilles. On y est.

— Vous seriez, si je suis bien renseigné, le parrain, l'ancien maître et le meilleur ami d'un jeune marin français surnommé Va-de-Bon-Cœur?

— Oui, milord. On s'en flatte. Vous avez été crânement renseigné.

— Mais non sans peine! Depuis quatre ou cinq mois je suis à la recherche de votre brave filleul...

VISITE DE L'EMPEREUR A L'ESCADRE D'ÉVOLUTIONS.

Nous avons parlé de la visite que l'Empereur a faite à l'escadre d'évolutions. Sa Majesté s'est embarquée à quatre heures pour se rendre à bord du *Solférino*, où tous les états-majors avaient été convoqués par le commandant en chef comte Bouët-Willamez, pour recevoir Sa Majesté.

L'Empereur a été accueilli par trois salves d'artillerie et les cris répétés de: Vive l'Empereur! Quelques minutes après son départ du quai, l'Empereur montait à bord du *Solférino*, sur le pont duquel se trouvaient rangés tous les officiers de l'escadre.

On voyait, sur le visage de Sa Majesté qu'elle était véritablement heureuse de se trouver au milieu de ses officiers, dont le dévouement, l'habileté et le courage lui sont si bien connus, et qui, sur toutes les mers du globe, en Crimée, en Chine, au Mexique, ont si vaillamment contribué à accroître le renom de la France.

L'Empereur, accompagné par l'amiral, a passé devant les rangs et a témoigné sa satisfaction de la belle tenue et des belles manœuvres de l'escadre; Sa Majesté a ensuite de sa main distribué les décorations aux états-majors et aux équipages des bâtiments.

L'amiral, prenant la parole, a remercié l'Empereur des récompenses qu'il avait bien voulu accorder à de vieux et nobles services. Voici comment il s'est exprimé:

« Sire,

« C'est la première fois qu'un souverain traverse les mers et visite au milieu des fatigués de tout genre, pendant de longues semaines, une province éloignée de son empire pour la vivifier de sa présence; et c'est aussi la première fois qu'une flotte bardée de fer, due au génie de ce souverain, l'accompagne, formidable escorte d'honneur, avec une vitesse que nos pères n'auraient pas osé rêver pour leurs vaisseaux de combat.

« Sire, tous les officiers de cette flotte sont aussi fiers d'avoir coopéré à ce grand acte du règne de Votre Majesté, qu'ils sont heureux des récompenses que veut bien leur accorder l'Empereur.

« Vive l'Empereur! vive l'Impératrice! vive le Prince Impérial! »

Sa Majesté a répondu:

« Amiral,

« Les récompenses que j'apporte sont peu de chose en raison des services rendus par la flotte. Je suis heureux de vous exprimer mes sentiments et ma reconnaissance pour les services que la marine a rendus au pays et de vous dire qu'elle a toutes mes sympathies. Je suis heureux d'avoir navigué avec cette belle escadre, et je suis sûr que si des circonstances plus graves venaient à se pré-

» senter, elle se montrerait digne de la haute réputation de la marine française. »

L'Empereur s'est ensuite rendu dans les batteries, et il a été frappé du bon ordre et des bonnes installations militaires qui distinguent le *Solférino*.

Sa Majesté a daigné de nouveau, à son départ, complimenter l'amiral, et les cris d'enthousiasme des équipages, mêlés aux salves de l'artillerie, l'ont suivie jusqu'à son débarquement au quai.

Cette journée sera une date mémorable pour notre marine, et elle laissera dans l'esprit du souverain le doux souvenir d'une ovation spontanée, par laquelle les états-majors ont voulu témoigner que leur dévouement à l'Empereur égalait leur dévouement au pays.

Pour les articles non signés: P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Le rapport supplémentaire de M. Mathieu sur l'art. 613 de la loi sur la liberté provisoire, qui avait été renvoyé à la commission, vient d'être distribué aux membres du Corps-Législatif.

La commission, dans le nouvel examen auquel elle s'est livrée, a été saisie d'un grand nombre d'amendements; et finalement elle a adopté, de concert avec le conseil d'Etat, une rédaction qui, donnant satisfaction aux vœux exprimés dans la Chambre, décide que la police des maisons de détention appartiendra en principe aux maires; elle sera réservée au préfet de police, à Paris, et au préfet dans les villes où ce fonctionnaire remplit les fonctions de préfet de police.

— M. Emile Ollivier a été nommé rapporteur de la loi sur les travaux extraordinaires.

— On mande de Londres, le 3 juin:

La princesse de Galles est accouchée d'un prince, cette nuit, à 2 heures et demie. La mère et son enfant sont en parfaite santé.

— Des lettres de Bruxelles représentent la santé du roi Léopold comme étant moins bonne depuis quelques jours.

Le docteur Nelaton a été appelé près de Sa Majesté.

— Un télégramme de Bucharest, du 2 juin, porte:

Le prince Couza est parti tout-à-coup aujourd'hui, sur la nouvelle que sa mère, qui habitait Galatz, était tombée gravement malade.

Son Altesse n'a pu arriver à temps; sa mère était décédée hier au soir, à onze heures.

La mère du prince Couza était une petite-nièce des anciens princes régnants Marroïeni et Kallimaki.

— La *Vigie de Cherbourg* nous signale un maire, qui ambitionne de suivre l'exemple

— Ah! ah! fit Barbejean profondément intéressé.

— Je lui dois la vie de mes deux enfants, celle de ma femme et la mienne, car nous étions tous les quatre tombés à la mer; je lui dois le salut de mon plus beau navire l'*Hudson*, qui portait une partie considérable de ma fortune.

— Ça ne m'étonne pas, milord.

— Sans lui, à la Jamaïque, nous périssions corps et biens sur les brisants.

— A tribord sortant de Kingstown, je gage?

— Justement, monsieur Barbejean.

— Les requins de ces endroits-là sont particulièrement mauvais. Y avait-il des nègres avec vous dans l'eau, quand vous y étiez, vous, votre femme et vos enfants?

— Non. Pourquoi cela?

— Parce que le requin aime mieux manger le nègre que le blanc. Et vous couriez gros risque, vu qu'il a aussi plus de goût pour l'Anglais que pour le Français...

— J'ignorais ce point d'histoire naturelle.

— Rien de plus clair, milord: *primo*, d'abord à cause de la forte odeur de venaison du noir; *secundo* secondement, parce que l'Anglais se nourrit de viande plus que de pain, et le Français à contre-

Les requins sont gourmands, ils flairent les bons morceaux. Tenez! ils vous font cas d'un Espagnol ou d'un Bédouin, — des mangeurs de figues, — comme moi d'une ration de machemoué (1).

— J'étais encore mourant, lorsque le *Bordelais* partit de Kingstown, et n'appris que plusieurs jours trop tard l'importance des services que m'avait rendus maître Va-de-Bon-Cœur, votre digne filleul, monsieur Barbejean.

— Un franc matelot, milord, un matelot!

— Je me rends à la Havane; le *Bordelais* avait fait voiles pour Nantes. De Nantes, maître Va-de-Bon-Cœur était allé à Bordeaux; j'y vais. J'apprends qu'il est au Havre, d'où j'arrive sans savoir qu'est devenu votre filleul.

— Il navigue, parbleu!

— Le commissaire de marine suppose qu'il est allé, par terre, s'embarquer dans quelque port du voisinage. Heureusement, enfin, j'ai appris que vous étiez le parrain, le maître et l'ami de ce valeureux matelot, et je viens vous demander où il est.

— Pour ça, milord, je n'en sais pas plus que vous. Il court son bord sur la mer jolie, naturelle-

(1) Vieux biscuit de mer réduit en poussière, piqué des vers, ou avarié par toute autre cause.

donné par M. Baggio, maire de Carvin. Celui de Cherbourg aurait résolu, à l'occasion des prochaines élections municipales de ne pas dresser de liste administrative et de ne patronner aucun candidat, afin de laisser aux électeurs toute liberté de s'étendre sur le choix de leurs représentants.

— Le maréchal Magnan vient à peine de laisser disponible une haute dignité militaire, que déjà le monde politique lui cherche des successeurs au maréchalat et au commandement de l'armée de Paris.

En ce qui concerne le commandement parmi les maréchaux actuels, on ne désigne que deux noms, en première ligne le duc de Magenta, en seconde ligne le maréchal Bazaine. Mais ce dernier me semble hors de cause, et il convient de le considérer comme pour longtemps encore à la tête de notre armée au Mexique.

— La fabrication du câble télégraphique qui doit relier l'Angleterre à l'Amérique est terminée. Il sera transporté sur le *Great-Eastern* avec toute la rapidité possible, et le grand navire avec sa gargaison exclusive (le câble) partira à la fin du mois prochain pour en faire la pose.

#### CONSEIL DE GUERRE DE LA 15<sup>e</sup> DIVISION MILITAIRE (Séant à Nantes).

PRÉSIDENCE DE M. LE LIEUTENANT-COLONEL DU GÉNIE DE LA BERGE.

Séance du samedi 3 juin.

#### CONTREFAÇON ET ÉMISSION DE MONNAIE D'ARGENT AYANT COURS LÉGAL EN FRANCE.

Cette grave accusation, exceptionnelle dans les fastes militaires, amène sur le banc des accusés deux musiciens appartenant à l'École impériale de cavalerie de Saumur :

1<sup>o</sup> Jacques-Firmin Hucher, âgé de 36 ans, veuf, ayant trois enfants, musicien de 1<sup>re</sup> classe, artiste flûtiste ;

2<sup>o</sup> Prosper Leveau, trompette au même escadron, âgé de 27 ans, marié, ayant un enfant.

Après le réquisitoire de convocation du conseil, les accusés sont introduits ; ils paraissent profondément chagrinés, Leveau notamment verse d'abondantes larmes. Adossée à la barre du conseil se trouve une table où sont déposées les pièces à conviction suivantes : 173 pièces de 5 fr. aux effigies de Napoléon I<sup>er</sup> et de Charles X, des moules de plâtre où l'on fondait ces pièces, et différents ustensiles qui servaient à cet usage. D'après un examen attentif, les pièces sont assez grossièrement reproduites, mais les moules révèlent la main d'un artiste consommé.

M. le président donne connaissance aux accusés de la grave accusation qui pèse sur eux, et fait connaître à Hucher qu'il est renvoyé devant le conseil pour avoir, dans le courant de moins d'un an, contrefait et mis en circu-

lation, notamment dans la ville de Longué, des pièces d'argent ayant cours légal en France ; au sieur Leveau, qu'il lui est imputé d'avoir participé, en mai dernier, à ladite émission des pièces fausses. Puis il procède à leur interrogatoire.

D. Hucher, vous êtes accusé d'avoir, depuis le mois de février, fabriqué de fausses pièces de 5 fr., et vous, Leveau, d'avoir, les 2 et 4 mai dernier, participé à l'émission de cette fausse monnaie.

Hucher répond : Je suis cause de la perte de Leveau, c'est moi qui ai eu la première pensée de cette grave faute. J'avais perdu ma femme qui est morte folle en me laissant trois enfants. Des créanciers exigeants et impérieux sont venus me pousser à bout, je me suis découragé, j'avais un profond chagrin, j'ai voulu sauver l'honneur de mes enfants et je me suis alors livré à cette coupable industrie ; ce sont même les poursuites de nos créanciers qui ont contribué à rendre ma femme malade. Elle était modiste de son état et se trouvait au-dessous de ses affaires. Quelque temps avant sa mort, je lui avais fait part du dessein que j'avais de fabriquer de la fausse monnaie, pour la sauver ; elle repoussa avec énergie un semblable moyen. Mais après sa mort, ne songeant plus qu'à mes enfants, je ne pus résister à cette coupable pensée. J'affirme que moi seul ai entraîné dans ma chute Leveau qui avait d'abord résisté ; il n'est même jamais entré chez moi et n'a jamais su comment je fabriquais ces pièces.

Leveau, à son tour, vient de dire qu'il n'a pas compris toute la portée de son action ; que d'abord, il avait repoussé l'offre qu'on lui faisait d'y participer, mais qu'ayant une femme et deux enfants malades à motirir, l'offre que lui faisait Hucher, de lui donner 2 fr. sur chaque pièce de 5 fr. émise, l'avait séduit. Il termine en implorant la pitié des juges, en disant : Je viens de perdre un de mes enfants, ma femme et mon autre enfant sont malades, je suis bien assez puni.

Ces deux interrogatoires, où se manifeste un profond repentir, malgré l'énormité de la faute, touchent vivement l'auditoire qui paraît s'intéresser au sort des accusés.

Il est procédé à l'audition des témoins. Le premier témoin entendu est Alfred-Etienne Dariot, capitaine d'habillement à l'École de Saumur, qui, avec une grande lucidité, fait une déposition que nous reproduisons par extraits.

Le 5 mai dernier, je reçus l'ordre de faire une perquisition dans le logement de Hucher, j'y allai avec un maréchal-de-logis, un serrurier et un sergent-de-ville ; dans la première pièce à droite, en entrant dans son appartement, j'ai trouvé dans une caisse en bois, à découvert sur une table, des débris de cuillères et de fourchettes en zinc, des plaques de plomb, une cuillère ayant servi à faire fondre

un métal. Nous avons trouvé des objets identiques dans deux boîtes en carton et des pièces qui nous parurent fausses.

D'autres indices me convinquirent que Hucher fabriquait chez lui de la fausse monnaie. Appelé par moi à s'expliquer, il me fit l'aveu de sa faute, me dit qu'il n'avait pas de complices, et que ce n'était que depuis la mort de sa femme qu'il se livrait à cette coupable industrie au moyen de moules en plâtre et d'un métal dit *irlandais*. Hucher nous fit connaître que les pièces fabriquées se trouvaient sous la plaque d'une cheminée. Recherche faite, nous découvrimes 4 moules et 50 pièces.

Leveau commença par nier, il nous dit qu'il ne connaissait pas la provenance criminelle de ces pièces et en ignorait la fabrication. Hucher maintint le contraire, tout en témoignant son repentir d'avoir entraîné dans sa faute le sieur Leveau. « Je voudrais le sauver, disait-il, mais je dois dire la vérité. »

Leveau reconnut alors sa faute, se mit à pleurer et me dit que s'il avait nié tout d'abord, c'était surtout pour sa femme et ses enfants.

Hucher me déclara qu'il avait émis à peu près quatre à cinq pièces fausses, que toutes les autres (trente-sept environ) avaient été changées par Leveau.

Je n'avais jamais eu à me plaindre de Hucher ni de Leveau ; Hucher jouissait même d'une considération relative, il donnait des leçons en ville et avait su se concilier des sympathies. Cette triste affaire a étonné beaucoup de monde.

Laurent, maréchal-des-logis, fait une déposition identique.

Lombiac, brigadier de gendarmerie à Longué, fait savoir que les deux accusés s'étaient rendus le 4 mai dernier à Longué en costumes bourgeois, redingotes noires et chemises brodées, qu'ils s'étaient présentés chez différents habitants de cette petite ville, notamment chez des buralistes et cafetiers qui les avaient considérés comme des personnages importants, et que chez eux tour à tour ils avaient fait des dépenses qu'ils soldaient avec leurs pièces fausses de 5 fr. contre menues monnaies remises en échange.

Raguin, gendarme à la même résidence, appelé à indiquer son grade, répond : « Gendarme », et ajoute : « Mon brigadier a raison, il vous a dit la vérité. » Il confirme, du reste, en tous points la précédente déclaration.

Différents habitants et débitants de la petite ville de Longué viennent tour à tour faire part au conseil de leur crédulité et des supercheries criminelles dont ils ont été victimes.

Il est donné lecture du procès-verbal dressé par M. Victor Audrain, essayeur du bureau de la garantie des monnaies, appelé comme expert pour vérifier l'état des pièces arguées de contrefaçon.

Il résulte de son rapport que ces pièces sont évidemment fausses ; que si le moule qui a servi à les confectionner, si leur effigie sont parfaitement réussis, il n'en est pas moins vrai qu'à l'œil exercé elles ne devaient pas inspirer de confiance ; qu'en effet leur couleur est blématique et verdâtre et diffère beaucoup du ton argenté ;

Que, d'un autre côté, leur densité est toute autre que celle de l'argent ; qu'en effet, elle diffère environ d'un tiers de celle des pièces ordinaires ; que les pièces de 5 fr. ordinaires pèsent 25 grammes, tandis que celles contrefaites ne pèsent que 17 80, 18 9, 20 grammes, etc. ; que leur malléabilité est la même que celle du plomb qui les compose en majeure partie, et que leur sonorité à peu près nulle ne pouvait les faire confondre qu'avec les pièces vraies mal frappées, ayant ce qu'on appelle vulgairement une paille.

L'expert ajoute que dans ces pièces fausses il n'est entré aucune partie d'argent ; il finit en déclarant que si le métal était assez grossier, du moins il reconnaissait l'habileté d'une main bien exercée et artistique dans la manière dont ces pièces avaient été frappées et dans la fabrication des moules.

Hucher qui en révélant des complices, aurait pu, aux termes de l'article 138 du Code pénal, être exempté de peine, persiste à soutenir qu'il est le seul coupable, que lui seul doit être puni.

M. Ricque, commissaire impérial, soutient avec énergie l'accusation en faisant remarquer la gravité des crimes. La situation des accusés semble lui inspirer de la pitié. Tout en réclamant une condamnation, il fait appel à l'indulgence du conseil, en faisant observer toutefois qu'il y a une graduation dans la peine à appliquer aux deux accusés, dont l'un le sieur Leveau lui semble moins coupable.

M<sup>e</sup> David, avocat, présente avec talent et émotion la défense des accusés.

Après délibéré en chambre de conseil, le conseil de guerre déclare les deux accusés coupables, avec admission de circonstances atténuantes ; condamne Jacques-Firmin Hucher en dix années de réclusion, Prosper Leveau en cinq années de la même peine ; déclare qu'ils seront dégradés militairement devant la troupe assemblée, les soumet à la surveillance de la haute police ; dit que Jacques Hucher, décoré de la médaille militaire, en est désormais indigne et cessera de la porter ; ordonne la confiscation au profit du Trésor des pièces fausses et des objets ayant servi à leur fabrication ; dit que la montre en or et l'argent vrai trouvés sur Hucher deviendront la propriété de ses enfants, et réserve une partie de l'argent pour être remis aux habitants de Longué en remplacement des pièces fausses à eux données.

#### Chronique Locale.

Le 26 mai, l'Empereur, à l'occasion de son voyage en Algérie, a distribué lui-même des récompenses aux fonctionnaires civils et militaires qui avaient été proposés. Un de nos compatriotes, M. Caillère, de Brain-sur-Allognon, lieutenant au 4<sup>e</sup> de ligne, a été nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

Nous sommes heureux d'apprendre cette bonne nouvelle aux nombreux amis que M. Caillère compte dans notre pays.

#### EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867 A PARIS.

Souscription au capital de l'association de garantie formée sous les auspices de la Commission impériale.

Le président de la chambre consultative des arts et manufactures de Saumur a l'honneur d'informer les commerçants de cet arrondissement, que la souscription au capital de l'association de garantie de l'exposition universelle de 1867, est ouverte à Saumur, à la Recette particulière.

Le minimum de chaque souscription est fixé à mille francs, et chaque souscription de mille francs devra être accompagnée d'un versement immédiat de vingt francs.

Un extrait des statuts de ladite association de garantie est déposé chez M. Dumas, receveur-particulier des finances, et chez M. Lambert-Lesage, président de la chambre consultative des arts et manufactures où MM. les souscripteurs pourront en prendre connaissance.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

#### Dernières Nouvelles.

Batna, 3 juin, 9 h. 25 m. du matin. — L'Empereur part à l'instant pour Constantine. La santé de Sa Majesté est excellente.

Lundi, le Corps-Législatif s'est réuni en comité secret pour l'examen sommaire de plusieurs projets de loi, et notamment du projet de loi relatif à l'enseignement primaire.

New-York, 25 mai. — La population du Texas se montre déterminée à continuer la guerre. Elle armé dans ce but les esclaves.

Deux témoins importants ont été entendus dans le procès des conspirateurs.

ment. Mais, au bout du compte, que lui voulez-vous, à mon gars ?

— Je veux lui témoigner ma reconnaissance, le récompenser de mon mieux, lui offrir la moitié de ma fortune, si cela suffit !...

— Doucement ! je refuse pour lui, milord ! Je le renierais, s'il acceptait !... Ah ! par exemple, mille tonnerres à la voile !... Sommes-nous des chiens vendus ? Risquons-nous notre vie pour de l'argent ?...

— Mon cher monsieur Barbejean, reprit l'Anglais, ne nous fâchons pas, je vous en supplie ; mes intentions sont droites, et je ne viens pas offenser mon bienfaiteur.

— Sans doute, milord ! fit l'invalidé en se radoucissant. Un brimborion, un petit cadeau, un souvenir, passe ; je trouve bien que vous couriez après lui pour lui dire merci, et je vous indiquerai où il faut aller l'attendre.

— Parfaitement, et grand merci. Mais, puisque vous pouvez refuser mes offres, vous auriez le droit, en supposant qu'elles vous convinsent, de les accepter de même. Vous êtes homme de sens et d'excellent conseil, m'a-t-on dit ; je me félicite donc d'être venu à Saint-Malo.

— Le plaisir que vous me faites en me portant d'honnêtes nouvelles de mon mousse est déjà une

récompense pour lui, pour moi et pour sa bonne femme de mère, quand elle apprendra la chose.

— Ah ! il a encore sa mère, et il doit l'aimer en vrai matelot !

— S'il l'aime ! mieux que pas un qui navigue sous le ciel de Dieu.

— Monsieur Barbejean, vous devez détester les ingrats. Je suis excessivement riche. Donnez-moi donc, je vous en conjure, un avis honorable. Peut-on faire, pour ce jeune marin ou pour sa mère, quelque chose qui leur soit agréable ?

— Oui, milord, répondit l'invalidé sans hésiter.

— A la bonne heure !

— L'idée est à vous.

— Soit, quoique je ne la connaisse pas.

— Vous la connaissez.

— Je l'espère bien.

— Seulement, êtes-vous pressé pour le quart d'heure, milord ? L'histoire est un brin longue ; on pourrait bien la raccourcir, mais...

— Elle y perdrait, monsieur Barbejean ! interrompit lord Myne. Ne vous gênez donc pas. Je touche au but de mes efforts, et je vous écouterai avec le plus grand plaisir aussi longtemps qu'il vous plaira.

— Permission de rallumer ma pipe, milord.

— Je suis fumeur moi-même.

(La suite au prochain numéro)

Alexandre Stephens et le directeur des postes confédérées Regan ont été enfermés au fort Delaware. M. C. Clay s'est rendu; il n'a toute complicité dans l'assassinat de M. Lincoln.

Les fédéraux ont saisi, à Augusta, cent mille balles de coton et une forte somme en espèces.

M. Chase a prononcé, à Charleston, un discours où il est dit que la nouvelle constitution pour la Caroline du Sud doit être préparée et soumise au congrès. M. Chase s'est prononcé en faveur du suffrage des noirs.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

M<sup>me</sup> GAULTIER-BRIERE a l'honneur de faire savoir qu'elle ouvre un externat, pour les jeunes filles, rue de Bordeaux, n° 9, à Saumur.

La maison, située dans un des plus beaux quartiers de la ville, offre tous les avantages désirables, sous le rapport de la salubrité, du confortable et de l'agrément.

Les enfants qui seront confiés à M<sup>me</sup> Gaultier, recevront de sa part les soins les plus assidus, sous le rapport de l'instruction et de l'éducation, et trouveront près d'elle toutes les sollicitudes de la mère de famille.

M<sup>me</sup> Gaultier-Brière recevra également des pensionnaires. (260)

**Marché de Saumur du 3 Juin.**

Froment (l'hectol.)	15 60	Huile de lin.	48 —
2 <sup>e</sup> qualité	15 —	Paille hors barrière	48 94
Seigle	8 75	Foin	80 25
Orge	8 50	Luzerne (les 750 k)	89 70
Avoine anc. (entrée)	9 25	Graine de trèfle	120 —
Fèves	14 —	de luzerne	100 —
Pois blancs	27 —	de colza	28 50
rouges	27 —	de lin	26 —
Cire jaune (50 kil.)	200 —	Amandes en coques	— —
Huile de noix ord.	52 —	(l'hectolitre)	— —
de chenevis	48 —	— cassées (50 k.)	— —

**COURS DES VINS (1).**

**BLANCS (2).**

Coteaux de Saumur 1864	1 <sup>re</sup> qualité	150 à 180
Id.	2 <sup>e</sup> id.	100 à 120

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

Ordin., envir. de Saumur	1 <sup>re</sup> id.	60 à
Id.	1864, 2 <sup>e</sup> id.	55 à
Saint-Léger et environs	1 <sup>re</sup> id.	45 à 30
Id.	1864, 2 <sup>e</sup> id.	40 à
Le Puy-N.-D. et environs	1 <sup>re</sup> id.	42 à
Id.	1864, 2 <sup>e</sup> id.	38 à
La Vienne, 1864	1 <sup>re</sup> id.	32 à 36

**ROUGES (3).**

Souzay et environs 1864	1 <sup>re</sup> qualité	220 à
Champigny, 1864	1 <sup>re</sup> id.	150 à
Id.	2 <sup>e</sup> id.	80 à 100
Varrains, 1864	1 <sup>re</sup> qualité	120 à
Bourgueil, 1864	1 <sup>re</sup> id.	100 à
Id.	2 <sup>e</sup> id.	75 à 85
Restigny 1864	1 <sup>re</sup> id.	70 à
Chinon, 1864	1 <sup>re</sup> id.	60 à
Id.	2 <sup>e</sup> id.	60 à

P. GODET, propriétaire-gérant.

**Tribunal civil de Saumur.**

Etude de M<sup>e</sup> BODIN, avoué à Saumur.

Par exploit du ministère de Binsse, huissier à Saumur, en date du trois juin mil huit cent soixante-cinq, enregistré, la dame Jeanne Operon, marchande épicrière, demeurant de droit avec son mari, à Saumur, et de fait à La Flèche, épouse du sieur Simon Jouy, huilier, demeurant à Saumur, a formé contre ledit sieur Jouy sa demande en séparation de biens; et M<sup>e</sup> Bodin, avoué près le tribunal civil de Saumur demeurant dite ville, a été constitué pour la demanderesse sur ladite assignation.

Pour extrait, certifié conforme par moi, avoué soussigné, à Saumur, le cinq juin mil huit cent soixante-cinq.

R. BODIN.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine.

**A VENDRE**  
A L'ANTABLE,  
LA SUPERFICIE  
DE LA

**FORÊT DE BRIGNON**

Consistant en futaies et taillis, située commune de Nueil-sous-Passavant, Bouillé-Lorets et Saint-Pierre-le-Champs, d'une contenance totale de 210 hectares.

S'adresser, pour visiter les lieux, à M. Julien RABOUAN, garde particulier à Nueil, et pour traiter, audit M<sup>e</sup> Paul TAUREAU. (262)

Etude de M<sup>e</sup> PAUL TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine.

**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION,  
En l'étude et par le ministère dudit M<sup>e</sup> Paul TAUREAU,

Le dimanche 9 juillet 1865, à midi,  
1<sup>re</sup> **UNE RENTE foncière et perpétuelle** de 28 hectolitres 80 litres de blé froment, due par divers, et payable chaque année le 8 septembre;  
2<sup>e</sup> **Une RENTE foncière et perpétuelle** de 29 francs en argent, payable chaque année le 1<sup>er</sup> novembre.

Une seule enchère adjugera.

S'adresser, pour tous les renseignements, audit M<sup>e</sup> Paul TAUREAU, dépositaire des titres de propriété.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
**OU A LOUER**

Présentement,

**UNE MAISON AVEC JARDIN**, située à Saumur, rue de la Levée-d'Enceinte, précédemment occupée par M<sup>lle</sup> MARGAIN.

S'adresser, pour visiter et traiter, à M<sup>e</sup> LAUMONIER. (45)

**A CÉDER**

Pour la Toussaint 1865, ou la Saint-Jean 1866,

**UNE AUBERGE**

Située au Chapeau,  
Commune de Saint-Lambert,  
Avec une belle clientèle, jeu de boule, billard, écurie, 4 chambres à coucher, etc.

S'adresser à M. POIRIER, propriétaire. (264)

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,  
**UNE JOLIE MAISON**  
Avec salon, salle à manger, cuisine, chambres à coucher, grenier et cave, rue du Petit-Maure.  
S'adresser à M. RIVAUD. (185)

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,  
**UNE MAISON**  
Rue de la Chouetterie,  
Avec JARDIN, donnant sur le Champ-de-Foire. Cette maison servait autrefois de magasin à M. Péralo, qui apporterait les modifications qui seraient demandées.  
S'adresser à M. PÉRALO, rue Neuve-Beurepaire. (253)

**ON DEMANDE**

Un apprenti pour une maison de mercerie.  
S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Pour le 24 juin 1865,  
Une MAISON, située à Saumur, carrefour Cendrière, n° 6, composée de: au rez-de-chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine; petite cour avec latrines; au 1<sup>er</sup> étage, deux chambres, dont une sur la rue; au 2<sup>e</sup> étage, une chambre et un grenier; cave et caveau sous le magasin.  
S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n° 8.

**AVIS**

M. E. GAURON jeune a l'honneur de prévenir les **Educateurs de vers-à-soie**, qu'il est acheteur des cocons pour filature; il se basera sur les prix de la Chambre de Commerce de Tours. (259)

**LIBRAIRIE, PAPETERIE GRASSET**

Rue Saint-Jean et place du Marché-Noir,  
**SPÉCIALITÉ POUR TIMBRAGE EN COULEUR**  
Du papier à lettres et des enveloppes, AVEC CHIFFRES ET ARMOIRIES.  
**PAPETERIE DE LUXE ET DE FANTAISIE.**

M<sup>me</sup> PRIOU, auteur de l'Œidocide, réactif, contre l'oïdium, informe MM. les propriétaires de vignes que le dépôt de cette substance est toujours à Saumur, rue de la Visitation, 51, chez M. Pinard.

**NOUVELLE SOUSCRIPTION**  
Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

**DICTIONNAIRE DE LA CONVERSATION ET DE LA LECTURE**

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS;  
PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES,  
Sous la direction de M. W. DUCKETT.

**SECONDE ÉDITION**  
Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes,  
Renserrant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet: 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1<sup>re</sup> édition.  
**Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.**

**LA SEMAINE RELIGIEUSE**

**DU DIOCÈSE D'ANGERS.**

**REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE**

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS.

Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers.

**PRIX DE L'ABONNEMENT.**

Un an	5 fr.	Six mois	2 fr. 75 c.
-------	-------	----------	-------------

On reçoit les timbres-poste en paiement.

On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

**REVUE DE L'ANJOU**

ET

**DE MAINE-ET-LOIRE**

Publiée sous les auspices du Conseil général du département et du Conseil municipal d'Angers.

La REVUE de L'ANJOU et du DÉPARTEMENT de MAINE-ET-LOIRE, paraît maintenant tous les mois, et forme à la fin de l'année, deux beaux volumes, grand in-8°, l'un consacré à la publication de manuscrits anciens et inédits, concernant l'histoire de l'Anjou, et l'autre aux mémoires et travaux modernes.

**prix de l'abonnement: 15 francs par an.**

On souscrit à Angers, chez MM. COSNIER et LACHÈSE, libraires-éditeurs, et chez les principaux libraires du département.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 3 JUI.			BOURSE DU 5 JUI.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.
3 pour cent 1862	67 20	"	"	67 40	"	"
4 1/2 pour cent 1852	95 90	"	"	95 90	"	"
Obligations du Trésor	452 50	2 50	"	"	"	"
Banque de France	3675	75	"	3675	"	"
Crédit Foncier (estamp.)	"	"	"	"	"	"
Crédit Foncier colonial	620	"	"	"	"	"
Crédit Agricole	"	"	"	645	"	"
Crédit industriel	713 75	3 75	"	713 75	"	"
Crédit Mobilier	775	2 50	"	782 50	7 50	"
Comptoir d'Esc. de Paris	925	"	"	932 50	7 50	"
Orléans (estampillé)	827 50	3 75	"	820	"	7 50
Orléans, nouveau	"	"	"	"	"	"
Nord (actions anciennes)	1070	5	"	1070	"	"
Est	503 75	"	"	505	1 25	"
Paris-Lyon-Méditerranée	847 50	"	12 50	845	"	2 50
Lyon nouveau	"	"	"	"	"	"
Midi	595	2 50	"	592 50	"	2 50
Ouest	528 75	2 50	"	527 50	"	1 25
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz	1665	"	"	1667 50	2 50	"
Canal de Suez	453 75	1 25	"	453 75	"	"
Transatlantiques	500	"	"	500	"	"
Emprunt italien 5 0/0	66 50	10	"	66 70	20	"
Autrichiens	425	"	"	426 25	1 25	"
Sud-Autrich.-Lombards	495	"	3 75	495	"	"
Victor-Emmanuel	308 75	3 75	"	312 50	3 75	"
Russes	"	"	"	"	"	"
Romains	263 75	"	1 25	263	"	75
Crédit Mobilier Espagnol	515	6 25	"	511 25	"	3 75
Saragosse	321 25	"	"	323 75	2 50	"
Séville-Xérés-Séville	130	10	"	135	5	"
Portugais	220	"	2 50	225	5	"

**OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.**

Nord	317	"	"	318	"	"
Orléans	302	"	"	302	"	"
Paris-Lyon-Méditerranée	301	"	"	301	"	"
Ouest	298 25	"	"	298 25	"	"
Midi	297 25	"	"	298	"	"
Est	292 50	"	"	295	"	"

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné